

Question 12

Points

Objectif évaluateur	1.1.2.1.1-2	Constitution cantonale	8 points
----------------------------	--------------------	-------------------------------	-----------------

Situation de départ

En tant qu'Etat fédéral, la Suisse est structurée de telle sorte que chaque niveau administratif (Confédération, canton et commune) a besoin d'une constitution. En plus de la Constitution fédérale, il existe donc également une constitution au niveau cantonal et un règlement communal au niveau communal.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

Tâche

- a. Vous trouverez les dispositions énumérées sous a) et b) dans la constitution de votre canton. Indiquez les mesures spécifiques que vous prendriez pour vous conformer à ces règles de la constitution cantonale et montrez en quoi ces mesures ont un lien avec l'administration cantonale.

Exemple :

« Le canton encourage l'échange personnel et culturel entre les résidents de toutes les cultures et de tous les groupes d'âge. »

Activités concrètes/mesures concrètes	Inauguration d'un centre culturel
Objectif de l'activité/de la mesure	Cet événement commun a pour but de présenter le centre culturel aux citoyens et de promouvoir l'échange entre différentes cultures.
Lien de la mesure avec l'administration cantonale	Mise à disposition de ressources financières Octroi d'autorisations Mise à disposition de personnel

Points
obtenus

Cas A :

« Le canton participe activement à la protection et à la conservation de zones humides et de marais qui revêtent une importance suprarégionale dans le contexte de la biodiversité. »

Points

Activités concrètes/mesures concrètes	
Objectif de l'activité/de la mesure	
Lien de la mesure avec l'administration cantonale	

1

1

2

T 4

Points
obtenus

Cas B :

« Le canton veille à ce que tous les élèves qui remplissent les conditions requises aient accès à l'enseignement gymnasial. »

Activités concrètes/mesures concrètes	
Objectif de l'activité/de la mesure	
Lien de la mesure avec l'administration cantonale	

Points

1

1

2

T 4Points
obtenus